

MODE D'EMPLOI POUR L'INSCRIPTION
AU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DIRECT DANS LE CORPS
DES MAGISTRATS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

-Au titre de 2026-

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INFORMATIONS SUIVANTES

I. CONDITIONS PARTICULIERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES (concours externe)

Il est avant tout nécessaire de vérifier que vous avez choisi le bon lien d'inscription ([ici concours externe](#)) et remplissez toutes les conditions pour être autorisé(e) à concourir (cf. notice disponible sur la page internet du Conseil d'Etat dédiée aux concours). Les conditions particulières du concours externe sont les suivantes :

- vous devez être titulaire de l'un des diplômes exigés pour se présenter au premier concours d'entrée à l'Institut national du service public (BAC +3 minimum) et nous fournir selon la procédure ci-dessous décrite la copie du titre ou du diplôme le plus élevé obtenu ou une attestation de réussite dûment authentifiée (aucun relevé de notes ne pourra être pris en compte), ainsi que la copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

II. CONSIDERATIONS TECHNIQUES

Pour mener à bien votre inscription, vous devez disposer :

1. de l'autorisation d'ouverture des fenêtres « popup ». Le cas échéant, allez dans le menu « Outils » de votre navigateur et désactivez le blocage des fenêtres « popup » ;
2. d'une boîte aux lettres électronique que vous consultez régulièrement (*pour la réception de vos convocations et de votre relevé de notes*).

III. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les différentes étapes de la procédure :

1. après avoir pris connaissance des présentes consignes, cochez la case sur la page d'accueil du module d'inscription afin de certifier votre accord ;
2. la mention "**Je poursuis**" apparaît alors ; cliquez dessus ;
3. veuillez renseigner tous les champs du formulaire (votre inscription ne pourra pas être validée si l'un des champs obligatoire annoté d'un astérisque n'est pas renseigné) ;
4. cliquez sur "**Je poursuis ma demande d'inscription**" ;
5. **vérifiez** l'exactitude des données de votre demande d'inscription ;

6. cliquez sur le lien vert « **JE VALIDE, je transfère mes pièces justificatives et j'imprime mon inscription** ». Votre inscription est maintenant enregistrée, vous allez recevoir un mail en ce sens. Toutefois, elle ne sera effective qu'à réception et contrôle des pièces justificatives ;
7. la page permettant la télétransmission des pièces justificatives apparaît, cliquez sur « **Transmettre un nouveau document** » sur la ligne du tableau correspondant à la pièce que vous souhaitez télétransmettre. Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas télétransmettre vos pièces justificatives à ce stade, cliquez sur « **Validez, visualisez/imprimez le dossier d'inscription** ». Dans ce cas, **notez bien vos références d'inscription**, elles vous serviront pour retrouver et compléter votre inscription ;
8. cliquez sur « **Parcourir...** » pour accéder à votre navigateur et choisir le fichier à transmettre (extension des fichiers acceptés : .pdf, .doc, .xls, .odt, .jpeg, .tif, .rtf). Validez-le une fois sélectionné ;
9. cliquez sur « **Déposez votre pièce justificative** » pour terminer la télétransmission. Une fenêtre s'ouvre ensuite pour vous informer de la bonne réception du document ;
10. cliquez sur « **OK** » pour retourner à l'étape précédente et télétransmettre d'autres pièces, voir, supprimer et/ou remplacer celle(s) que vous avez déjà transmise(s) ;
11. une fois les pièces justificatives télétransmises, validez à nouveau en cliquant sur « **Validez, visualisez/imprimez le dossier d'inscription** ». Vous recevrez alors un second mail récapitulant les pièces télétransmises et/ou manquantes ;
12. **conservez impérativement** une version électronique ou papier de votre formulaire d'inscription validé afin de **conserver votre numéro d'inscription et votre numéro de certificat** (mot de passe) ; ils vous serviront pour retourner sur votre dossier de candidature et pour chacune de vos démarches ou correspondances avec le bureau des recrutements ;
13. si votre **téléinscription** est **incomplète**, vous avez **jusqu'au mardi 8 juillet 2025 inclus** pour finaliser votre dossier ;
14. **En cas d'impossibilité de télétransmettre les pièces** justifiant la recevabilité de votre candidature, celles-ci pourront être envoyées, obligatoirement **par pli recommandé avec accusé de réception, accompagnées d'une impression du formulaire de candidature électronique validé en ligne, avant la date limite de dépôt des candidatures** indiquée sur l'arrêté d'ouverture des concours, **le cachet de la poste faisant foi**, au :

Conseil d'Etat - Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements – Concours TACAA - EXTERNE 2026
1 place du Palais Royal
75100 Paris cedex 01

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Attention ⇒ :

- votre inscription ne sera validée par le bureau des recrutements **qu'après vérification des pièces justificatives transmises**. L'absence de réception de ces documents dans les délais impartis entraînera donc l'annulation de votre inscription ;
- l'attestation d'inscription ne vaut pas admission à concourir.